



CONVENTION
DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DE L'ECOLE DE MUSIQUE
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « SECOURS CATHOLIQUE »

ENTRE

La Ville de Royan, représentée par son Député-maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 2010 rendue exécutoire le 21 juin 2010,

Ci-après désignée **La Ville**,

D'UNE PART,

ET

L'Association « SECOURS CATHOLIQUE », association loi de 1901, créée en 1946, sous le numéro de Siret 775 666 696 000 15, représentée par le Président de la Délégation Départementale de la Charente-Maritime en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après désignée **l'Association**,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Vu la demande présentée par l'Association « SECOURS CATHOLIQUE » visant à organiser des cours de soutien scolaire pour des élèves en difficultés et vu l'accord de la Ville de Royan,

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Il est mis à disposition de l'**Association**, une salle de l'école de musique dite « Salle rue des Arts » à Royan.

ARTICLE 2

Cette mise à disposition est gratuite.

L'utilisation de cette salle se fera : Les lundis de 17 heures à 18 heures 30 uniquement en période scolaire.

ARTICLE 3

La présente mise à disposition est consentie pour l'année scolaire 2010-2011, à savoir :
du 15 septembre 2010 au 30 juin 2011 (sauf vacances scolaires).

ARTICLE 4

L'**Association** devra s'assurer contre tous les risques propres au locataire auprès d'une compagnie d'assurances solvable et en justifier à **la Ville** au moment de l'entrée dans les lieux.

ARTICLE 5

La salle mis à la disposition est en bon état d'entretien. L'**Association** s'engage à jouir de celui-ci en bon père de famille et le tiendra en parfait état d'entretien et de propreté.

ARTICLE 6

La clé du local sera remise à Monsieur Olivier Julien De Pomerol. Celui-ci devra la restituer à la fin de ses cours.

Fait à Royan, le 7 octobre 2010

Pour l'Association,
Le Président de la Délégation Départementale
Michel BLAQUART

Pour **la Ville** de Royan
Le Député-Maire,
Didier QUENTIN

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 octobre 2010